



HAL
open science

Le colonialisme écologique, destructeur de l'État au Gabon

Reine Sandrine ANDONG BAUBEBET

► **To cite this version:**

Reine Sandrine ANDONG BAUBEBET. Le colonialisme écologique, destructeur de l'État au Gabon. Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde, 2022. hal-04055620

HAL Id: hal-04055620

<https://hal.science/hal-04055620v1>

Submitted on 3 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le colonialisme écologique, destructeur de l'État au Gabon

Reine Sandrine ANDONG BAUBEBET¹

Depuis la fin des années 1980 et l'avènement du paradigme intégrationniste dans la gestion des espaces naturels protégés (Depraz, 2008), les parcs nationaux sont invités à concilier leurs politiques de conservations avec le développement humain approximatif. C'est dans ce contexte qu'en 2001, sous l'impulsion du WWF (World Wide Fund for Nature) et du WCS (Wildlife Conservation Society), organes de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), les réserves coloniales du Gabon sont transformées en parcs nationaux du Gabon (PNG). En 2009, dans un contexte de crise pétrolière, le candidat à la présidentielle gabonaise décide de relancer l'écotourisme dans ces parcs nationaux. Ce projet porte plusieurs ambitions :

- la conservation de l'environnement naturel pour les besoins de la planète ;
- le développement de l'écotourisme pour promouvoir la nature et les cultures locales ;
- le développement économique, pour dynamiser l'économie locale et diversifier l'économie nationale ;
- le développement rural, pour fixer les populations.

Par ailleurs la réussite de ce projet reste conditionnée par une approche collaborative entre les acteurs internationaux engagés dans la promotion des PNG (État, opérateurs économique-politiques, WWF, WCS, UICN...) et les populations locales. Finalement, de 2016 à 2025, cette gouvernance participative de l'écotourisme aboutirait à « la prospérité pour tous » et à « l'émergence du Gabon ». Or, à partir de 2015, les enquêtes *in situ* menée à Minvoul près du parc national de Minkébé au nord du Gabon et à la Lopé dans le parc national de la Lopé au centre du pays soutenaient qu'en matière d'écotourisme dans les PNG :

- la pratique touristique était naturelle, car dépourvue d'empreinte culturelle ;
- la dynamique économique était nulle au niveau local et invisible à l'échelle nationale ;
- les territoires ruraux connaissaient un état de dégradation avancée, faute d'infrastructures, de voies et moyens de communication...

- En revanche, malgré les exactions enregistrées au cœur des parcs gabonais, globalement la préservation environnementale constituait une exception du projet.

En outre, les enquêtes soutenaient unanimement que les populations locales n'étaient pas intégrées dans le projet en raison de la « prématurité du secteur » (administration) et de la « politisation du projet » (ruraux). Les résultats locaux de cette exclusion communautaire étant le sous-développement socioéconomique et territorial dénoncé par les populations, l'exode rural et la désertification des villages, la pléthore des villes, la dégradation des conditions de vie et les contestations politiques qui en résultent dès l'année 2016.

Au regard de l'origine coloniale des PNG, de la philosophie de gestion des acteurs au fondement de ces parcs nationaux et compte tenu de l'exception environnementale du projet d'écotourisme porté par ces supports, dans quelle mesure le colonialisme vert (Blanc, 2020), entendu comme la gestion exogène des ressources endogènes, peut-il participer à l'accélération du sous-développement régional au Gabon ?

¹ Docteure en géographie, Chercheure associée UMR-PACTE-UGA Grenoble-Alpes. baubebet.sandrine@yahoo.fr

Autrement dit, dans quelle mesure l'exclusion communautaire en écotourisme peut-elle constituer un vecteur de sous-développement régional et de conservation environnementale dans les PNG de 2009-2015 ? Sur la base théorique des travaux de la géographie des espaces naturels protégés (Depraz, 2008 ; Héritier et Laslaz et, 2008 ; Rodary, 2008 ; Dudley 2014) et de la socioéconomie (Gagnon et Lapointe, 2006 ; Lequin, 2001, Charbonneau, 2008) et en référence aux textes règlementant la gestion des parcs nationaux du Gabon, le traitement de cette problématique reposera sur des méthodes qualitatives et quantitatives opérées à Libreville la capitale du Gabon, à la Lopé et à Minvoul comme prémentionné.

1. ÉCOTOURISME ET SOUS-DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LES PNG DE 2009-2015

1.1 *Des parcs à gestion radicale*

Globalement, les PNG présentent l'ensemble des caractéristiques d'un parc national, au sens de l'UICN. Ces derniers constituent « de vastes étendues sauvages quasi-intactes », 7 560 km² pour Minkebe et 4 970 km² pour la Lopé. Par ailleurs, ces deux réserves sont connues pour leur « caractère exceptionnel », valant la reconnaissance internationale de la Lopé en 2007 et son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Des peintures rupestres et des vestiges de plusieurs centaines de milliers d'années sont recensés à la Lopé, quand Minkebe est connu pour son caractère encore « intact ». Concernant leur « rôle dans l'environnement géographique », les aires protégées du Gabon sont réputées pour appartenir au bassin du Congo, second poumon vert planétaire après l'Amazonie. À ce titre, leur rôle sur le réchauffement climatique et les questions planétaires reste indéniable. (Mboloko, 2009). Cependant, au sens de l'UICN, un parc national doit aussi contribuer au développement viable des communautés qu'il abrite. Ce qui enfreint l'une des valeurs fondamentales des réserves. Enfin, concernant « les objectifs », conformément aux dispositions de l'UICN, en théorie, les PNG visent les finalités de protection environnementale, de développement territorial, et d'intégration des communautés. En réalité, tous ces objectifs ne semblent pas visés au Gabon. En définitive, au-delà des limites fonctionnelles évoquées, les réserves gabonaises présentent les caractéristiques des parcs nationaux au sens de l'UICN. Or, l'Union avise que les parcs nationaux, malgré leur dénomination « parc national », peuvent avoir le fonctionnement de l'une ou l'autre des six catégories d'aires protégées recensées. Ils peuvent être soit des réserves intégrales, soit d'autres formes d'espaces de protection (UICN, 2014). C'est le cas des PNG qui demeurent en réalité des concepts à gestion exclusive. On parle des parcs à philosophie et gestion radicales. Certes, ces aires constituent des parcs au sens de l'UICN. En revanche, les enquêtes de terrain indiquent que ces espaces fonctionnent sous le régime protecteur issu de la philosophie radicale. Il ne s'agit pas de parcs intégrés au Gabon, la gestion de ces espaces étant exclusive en matière communautaire. Ce qui expliquerait davantage l'absence continue des organes de consultation locale (les CCGL : Comités Consultatifs de Gestion Locale) dans la gestion de ces sites malgré un cadre législatif référentiel. Dans quelle mesure cette absence d'implication locale a-t-elle donc accéléré le sous-développement local dans ces parcs écotouristiques ?

1.2 *L'écotourisme : un projet à gestion exclusive*

L'implication des populations est la garantie du développement régional en écotourisme. Cette finalité régionale repose davantage sur la valorisation des cultures locales ; la culture étant le moteur du développement des territoires ruraux (Corneloup et al., 2006). Or, au Gabon, l'exclusion locale et donc culturelle fait l'unanimité dans le projet d'écotourisme. À la Lopé et à Minvoul, cette exclusion communautaire entretient par ailleurs des conséquences dans la réalisation du projet.

- Sur le plan touristique, les pratiques restent naturelles et se concentrent sur l'observation de la biodiversité : forêt, animaux, etc., justifiant de fait la différence entre le projet écotouristique développé par le gouvernement en 2009 et le modèle touristique réceptionné par les populations en 2015.

- Au niveau économique, les données restent muettes voire nulles. Au niveau local, l'impact économique de l'écotourisme reste invisible et se justifie par la non-implication des populations dans le déploiement du projet. En retour, l'économie locale reste davantage traditionnelle et tertiaire. La pêche, la chasse, le commerce à la sauvette, le troc, constituent entre autres l'essentiel des activités économiques de la Lopé et de Minvoul. À l'échelle nationale, dans le contexte politique de 2015-2016 au Gabon, le poids économique de l'activité écotouristique demeure inconnu.

- Au niveau territorial, la ruralité des PNG reste sévèrement dégradée, bien que le sous-développement soit caractéristique de l'ensemble des provinces gabonaises et que cet état de fait précède les parcs nationaux et l'écotourisme. À la Lopé et à Minvoul, cette détérioration territoriale est marquée par l'absence de voies de communication modernes (route en latérite, bourbiers, etc.), l'absence voire la caducité des infrastructures du service public (écoles, pharmacie, etc.), la précarité de l'habitat humain (maisons en terre battue, en terre cuite, etc.).

- Au niveau environnemental, une exception peut être signalée à la périphérie des PNG. Certes le cœur des parcs nationaux fait l'objet d'intrusions parfois orchestrées par l'élite politique (orpaillage, braconnage, permis forestiers, etc.) et le rapport à la nature reste à désirer dans les prestations récréatives (bungalows climatisés, 4x4 roulant au diesel, etc.). Cette exception environnementale se traduit davantage par le fait qu'au-delà de l'écotourisme, le Gabon se vend d'abord à l'international comme une destination verte. On parle du « Gabon vert » (Bongo Ondimba, 2009).

Somme toute, en référence à la théorie de l'écotourisme et aux promesses politiques de 2009, l'écotourisme demeure une fiction dans les PNG, faute d'intégration communautaire et de valorisation culturelle dans les prestations. En résulte un tourisme naturel fondé sur la vision de la biodiversité, ne valorisant point la vie locale et promouvant la protection de l'environnement naturel. Afin d'étayer plus amplement ce propos, il convient de mettre en lumière les acteurs et modalités de gestion des PNG depuis la période coloniale. Comment justifier l'exception environnementale dans le projet d'écotourisme vendu communautaire en 2009 ?

2. LES FONDEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DU SOUS-DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AU GABON

2.1 *Les origines coloniales des PNG*

Jusqu'à l'indépendance du pays, le Gabon compte deux aires protégées. L'aire d'exploitation rationnelle de faune de la Lopé (5 000 000 ha) localisée dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Lolo et du Moyen-Ogooué au Sud du fleuve Ogooué dans les plaines et forêts de l'Okanda. Régie par la loi du 8 juin 1960, elle intègre le domaine de chasse de la Lopé-Okanda (150 000 ha) et la réserve naturelle intégrale de l'Offoué-Okanda (350 000 ha), créées le 27 septembre 1946 (Wilks, 1990). L'aire d'exploitation rationnelle de faune de Sette-Cama121 (700 000 ha) située dans les provinces de l'Ogooué-Maritime et de la Nyanga. Cette aire intègre deux réserves de faunes, dont le parc national de Petit-Loango (50.000 ha) créé le 8 février 1956 et la plaine Ouanga (20 000ha), ainsi que trois domaines de chasse : Iguéla (180 000 ha), le domaine de chasse de Ngové-Ndogo (250 000 ha) créé par arrêté ministériel le 8 février 1956, et Sette-Cama (200 000 ha) (Ibid). C'est à l'époque coloniale également qu'a été créée la Station Expérimentale Forestière de Sibang, issue de la décision n°315 du 31 mars 1934, dite forêt classée ou Arboretum de Sibang (Wilks, 1990).

À la sortie de la dépendance, la politique conservatrice du Gabon se caractérisera par d'autres créations d'espaces de protection, notamment à partir de l'année 1962 : la réserve de faune de la Moukalaba-Dougoua ; le domaine de chasse du Mont-Kouri, créé le 13 septembre 1967 ; la réserve intégrale du plateau d'Ipassa, créée par le décret n°837 /PR/MEF du 2 octobre 1971 dans la province de l'Ogooué-Ivindo au sud-est de Makokou afin d'encourager la recherche en Écologie Tropicale (IRET), ; la réserve présidentielle de Wonga-Wongué (480 000 ha) régie par les décrets 882/PR du 14 juillet 1972 et 402/PR du 08 avril 1976, située à cheval entre les provinces de l'estuaire, du moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime. Les Monts-Doudou (332 000 ha). Le domaine de chasse du Mont-Kouri, créé le 13 novembre 1967 ; la réserve de faune de Nyanga nord qui comprenait les réserves naturelles de Ndendé, de Nyanga et du Mont Fouari avant d'être déclassée à la fin des années 1980 ; le réseau des treize parcs nationaux créé en 2001 par voie présidentielle ; l'arboretum Raponda Walker créé en 2002 et géré par l'ANPN.

Finalement, à la fin des années 1980, le Gabon compte déjà l'essentiel de ses futurs parcs nationaux. En 2015, le pays présente un réseau constitué de 18 aires protégées dont : 13 parcs nationaux (cat. III), 2 réserves de faune (cat. IV), 2 domaines de chasse (cat. IV), et 1 arboretum. Ce qui ramène la superficie globale des aires protégées au Gabon à 3,4 millions d'hectares, soit 12,9 % du territoire national. Comment est géré ce réseau d'aires de protection ?

2.2 La gouvernance des PNG depuis la période coloniale

Jusqu'à la fin des années 1980, les aires protégées du Gabon constituaient l'objet de multiples programmes de conservation et d'exploitation forestière. On parlera d'une gestion internationale, liée à l'héritage colonial du pays. En effet, si le Gabon colonial pouvait assurer la gestion de ses réserves par l'administrateur colonial, en revanche le contexte politique et structurel du Gabon nouvellement indépendant ne permettait pas au pays d'assurer pleinement la gestion de son héritage environnemental. Une assistance internationale s'avérait ainsi indispensable, qui traduisait le caractère intercontinental des actionnaires engagés dans la conservation au Gabon. Parmi ces derniers le Centre National de la recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) ou encore le Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF). En 1987, l'UICN fait son entrée au Gabon. Cette dernière est suivie en 1988 par sa branche civilisatrice, le WWF, puis par le WCS. Dans la continuité de cette politique d'internationalisation de la conservation, le pays va également se lancer dans la signature de Conventions et divers accords internationaux.

La signature gabonaise des conventions internationales de la conservation débute dans les années 1960 et les bouleversements sociopolitiques de la décolonisation. Le premier protocole est adopté le 16 juin 1969 et signé en 1988 : la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention d'Alger). Dès lors, d'autres accords vont suivre dont la Convention sur le Commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) signée le 1er juin 1975 et ratifiée en 1989, et la Convention du patrimoine mondial adoptée le 17 décembre 1975 et ratifiée en 1986. Somme toute, depuis la période coloniale les aires protégées du Gabon font l'objet de deux types de gouvernance : gouvernementale et privée. La gouvernance par le gouvernement est assurée par la présence du MEF et de la DGFAP. L'ANPN gère les parcs nationaux, une réserve de chasse et un arboretum. La gouvernance privée est assurée par le groupe SODEPAL qui gère un domaine de chasse et le parc naturel de la Lékédi dans la province du Haut-Ogooué.

En outre, le Gabon comptabilise 3 459 542 hectares de domaine protégé. L'étendue de ces aires exige des moyens humains et financiers dont le pays ne dispose pas dans ce contexte des années 1960. Réalité qui justifie l'entrée en scène des institutions financières et environnementales. En effet, depuis la période coloniale, les aires protégées du Gabon restent gérées par un collectif international. Ces institutions internationales sont aussi les opératrices économiques et financières de ces aires gabonaises : principalement l'État gabonais, le Congo, le Cameroun, pour la sous-région ; l'Europe, la France, la Belgique, l'Amérique, l'Angleterre, etc., pour l'Occident. De la période coloniale à l'avènement des parcs nationaux, les aires protégées du Gabon sont essentiellement gérées par l'État gabonais et les organisations internationales de la conservation, soutenus par les pays occidentaux. À titre d'exemples, le CERAREST était financé par le ministère de l'enseignement supérieur chargé de la recherche scientifique, l'IRET bénéficiait du soutien financier et technique de l'UNESCO/MAB et de la Banque Mondiale, et le Projet FED (Fonds Européen de développement) était une émanation européenne. Ce processus d'internalisation de la conservation va se poursuivre sous le régime des parcs nationaux. Une ouverture va également s'opérer vers une gestion sous-régionale des réserves. Le massif central de Minkebe fait l'objet d'un financement gabonais, camerounais et congolais. Le parc national de Mayumba abrite le projet ECOFAC financé par l'UE. Les parcs nationaux de Minkebe, Mwagna, Ivindo et Loango restent soutenus par le WWF. Les parcs des Plateaux-Batéké, Lopé, Waka et Birougou bénéficient des financements du WCS. L'ANPN, les CCGL, les écogardes, et le reste des organes nationaux de gestion demeurent enfin soutenus par l'État gabonais.

Dans l'ensemble, ces acteurs constituent aussi les principaux pourvoyeurs économiques des programmes et organismes expérimentaux de ces sites. Comment expliquer cette présence internationale continue dans les PNG depuis la période coloniale ?

3. LA GÉOPOLITIQUE DES PNG DEPUIS LA PÉRIODE COLONIALE

3.1 La gestion politique des aires coloniales : 1946-1960

La tradition écologique du Gabon est demeurée économique. Globalement, qu'il s'agisse de la période coloniale ou de l'ère post-coloniale, les aires protégées du Gabon ont sans cesse évolué dans un contexte économique relatif soit à l'exploitation forestière, soit à la rente pétrolière. Le Gabon reste une dépendance politique de la France de 1886 à 1960. Durant cette période où le pétrole ne constitue pas encore un secteur privilégié au Gabon, la forêt représente la principale ressource économique du colon français. En effet,

jusqu'en 1946, l'exploitation des ressources naturelles en colonies françaises (Gabon-Congo Brazzaville-Centrafricaine notamment) est fondée sur le décret du 28 mars 1889. L'AEF et le Gabon en hériteront plus tard (Mouloungui, 2014). C'est en application de ce décret qu'en 1899, l'État français légua la majeure partie du Congo français à une quarantaine d'exploitants privés, pour une superficie de forêt oscillant entre 20 000 et 14 millions d'hectares, « *créant ainsi d'immenses zones de non-droit soumises à un régime de travail forcé comparable à l'esclavage, pire que l'esclavage sous certains rapports* » (Mouloungui, 2014). Cette exploitation soutenue du régime « *sur coupe* », se poursuivra après la guerre. Ces droits de coupe seront de deux types : les « *permis d'Okoumé* », qui autorisaient la coupe de tous les arbres, et les « *permis de bois divers* », qui excluaient l'Okoumé. S'y ajoutaient quelques fois les « *permis de pieds* », qui pouvaient agréer l'abattage d'arbres par droits coutumiers (Mouloungui, 2014).

Sur le plan structurel, au fil des ans, l'exploitation forestière au Gabon devint une affaire d'élite occidentale. Elle était réalisée par des entreprises françaises installées à la côte et susceptibles de s'acquitter des taxes foncières imposées par le gouverneur colonial (10F) en échange d'un permis de coupe d'une durée de deux à vingt ans. Certes, l'administration des eaux et forêts réservait aussi des parcelles allant jusqu'à 500ha aux indigènes et aux modes exploitants français. Ce régime est principalement marqué par les concessions forestières, les entreprises dérogoires, et des exploitants autonomes, pour l'immense majorité française. D'autres sociétés forestières très puissantes, dites « *dérogoires* » car « *exportant par leurs propres moyens, sans avoir recours à l'office des bois de l'AEF (OBAEF)* », sont aussi mentionnées. Elles appartiennent aux usines de déroulage, de placage et de contre-plaqué de France.

Sur le plan environnemental à proprement parlé, ce contexte colonial propice à l'exploitation irrationnelle de la nature n'était que très peu favorable aux aires de protection. Ce qui justifiera le nombre très limité des concepts répertoriés au Gabon à cette période. Des réserves sont créées principalement dans le contexte occidental des Trente Glorieuses et les mouvements écologistes de l'époque : l'arboretum de Sibang, la réserve de l'Okanda, et le Petit Loango, Sette Cama, la réserve d'Iguela et de Ngové-Ndogo. Soit, des réserves de faune et de chasse exclusivement prédestinées aux détenteurs de permis, donc à l'élite occidentale. Système sélectif dont héritera le Gabon « libre » des années 1960.

3.2 La gouvernance politique des réserves post-coloniales : 1960-2001

La post-colonie gabonaise est aussi marquée par des politiques d'ajustement continues entre l'économie forestière et l'économie pétrolière. Le pétrole représentant la ressource économique primordiale du Gabon indépendant, les variations productives de cet or noir conditionneront incessamment le rapport politique à la nature et aux réserves naturelles. En 1960, le Gabon est politiquement proclamé indépendant. Or, dans ce contexte économique fragile, si l'État naissant peut prendre en main la gestion de sa ressource forestière, en revanche, les exploitants coloniaux des gisements pétroliers continuent leurs manœuvres à l'intérieur des terres.

Globalement, à l'indépendance, le pétrole n'exerce qu'un rôle singulier dans l'économie nationale. Les gisements d'Ozouri et de Pointe Clairette découverts en 1956 et mis en exploitation l'année suivante, ne sont encore que figuratifs dans les caisses de l'État. Cette période d'instabilité politique et économique est alors favorable à la reprise des activités coloniales. Au regard de la situation, le Gabon adoptera ainsi le régime de pillage forestier issu de la période coloniale. En 1970, le pétrole prend de la place dans l'économie nationale. La forêt passe progressivement au second plan. Or, les chocs pétroliers de 1973 et 1979 viennent fragiliser cet équilibre économique. Entre présence occidentale et problèmes économiques, le Code forestier de 1982 est instauré. Cette loi vient centraliser la place de l'État dans la gestion des ressources forestière et rentière au Gabon, tout en reprenant les termes coloniaux de l'exploitation. En effet, la loi ouvre la forêt gabonaise aux concessions, moyennant le paiement de permis. Certes, dans une moindre mesure, des portions de forêts sont aussi ouvertes aux usages coutumiers. Ce contexte d'exploitation soutenue voit, par ailleurs, naître d'autres réserves de protection. Des espaces également gérés sous le modèle élitiste de la colonie. Des réserves de chasse, de faune, ou des zones intégrales à gestion exclusive. Le domaine de chasse du Mont-Kouri créé en 1967, la réserve intégrale des Plateaux d'Ipasa créée en 1971, la réserve présidentielle de Wonga-Wongué, etc. Or, au regard des contextes économique du pays et international de la planète, les zones de protection instaurées au Gabon s'avèrent insuffisantes. C'est le constat opéré en 1987 par la mission de l'UICN et du WWF au Gabon (Wilks, 1990).

D'autres propositions seront ainsi faites par les associations, sous la couverture de la France et de l'Europe. Des zones protégées, mais également des espaces transfrontaliers. Minkebe, les Monts de Cristal, etc., viendront compléter les domaines préexistants. En 2000, une crise pétrolière, moins traumatisante que les précédentes, frappe la scène internationale. En 2001, dans ce contexte environnemental intégrationniste, le

second Code forestier du Gabon est instauré. Tout en réaffirmant la centralité de l'État dans la direction des espaces forestiers du pays (CNP), cette loi institue le zonage dans les aires protégées, et ouvre ainsi la gestion écotouristique de ces territoires à la population. On parlera d'écotourisme communautaire. L'année suivante, ce projet d'écotourisme est repris dans les nouveaux concepts modernes en vigueur : les parcs nationaux.

3.3 La gestion politique des parcs écotouristiques : 2002-2015

En 2002, les treize parcs nationaux du Gabon sont officiellement créés. Les motivations économiques et écologiques du développement sont placées au fondement des thèses politiques. L'UICN, le WWF, le WCS, et l'État gabonais demeurent les instigateurs fondamentaux de cette initiative. Cinq ans plus tard, en 2007, la loi sur les parcs nationaux est instaurée. Cette loi crée l'ANPN, qu'elle place au sommet des parcs nationaux. Cette dernière affirme la place de cette autorité de gestion dans l'administration des parcs nationaux. Elle crée également les CCGL, pour renforcer la participation communautaire dans les affaires des parcs. En revanche, elle se contentera de définir l'écotourisme, et aucun texte complémentaire ne viendra appliquer les termes de la loi. En 2008, un troisième choc pétrolier frappe la scène internationale. Afin de prévenir les atteintes abusives à la ressource forestière, en 2009, le WCS est placé à la tête de l'ANPN, sous la personnalité de l'écologiste Lee White. En 2015, cette association reste présente à la Lopé et le WWF à Minkebe. En revanche, les CCGL n'existent aucunement dans les sites étudiés et l'écotourisme communautaire ne semble toujours pas en adéquation avec les promesses locales. Somme toute, comment justifier le sous-développement régional en écotourisme à la lumière de ces réalités des PNG ?

4. LES FONDEMENTS ÉCOTOURISTIQUES DE LA DÉCONSTRUCTION RURALE AU GABON

4.1 L'omniprésence d'un acteur économique radical

Depuis la période coloniale, les aires protégées du Gabon sont conjointement gérées par les représentants de la France et de l'État gabonais. Au niveau français, il s'agit principalement des entreprises forestières et pétrolières, et des ONG environnementales dont l'UICN, le WWF et le WCS. Au niveau du Gabon, il s'agit des Agences, des ministères, et des personnalités politiques. Ce collectif d'acteurs étant stratégiquement assisté par les institutions internationales, dont la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, etc. Système soutenu par les besoins économiques des aires protégées. Or, les analyses « françafricaines » du Gabon soutiennent le caractère encore dépendant du pays vis-à-vis de son ancien colonisateur. La lecture environnementale de cette pensée est justifiée par la perpétuelle présence française dans les aires protégées du Gabon, ces parcs et réserves nationales étant en réalité des territoires occidentaux, français notamment, au Gabon. On a parlé des « États dans la colonie ». Ces États étrangers font l'objet d'une gouvernance principalement assurée par « l'État gabonais » et les associations environnementales, assistés des organisations internationales.

Sur le plan environnemental, l'État gabonais est en réalité le « représentant politique » de la France dans les aires protégées du Gabon. Cette thèse constitue un niveau inférieur de la pensée colonialiste de l'Afrique noire en générale. En revanche, l'UICN demeure le « représentant environnemental » du colon au Gabon. Cette double représentabilité coloniale dans les affaires nationales justifie l'installation du WCS au sommet des parcs nationaux en 2009, et l'assistance financière nationale et internationale des actions de l'Agence, au grand détriment des institutions locales (CCGL). Sur le plan écotouristique, cette stratégie colonialiste est observable dans la caractéristique des principaux acteurs bénéficiaires du projet au Gabon : l'État gabonais, les personnalités politiques, les ONG internationales.

Par ailleurs, si le Gabon constitue un figuratif politique dans les affaires des parcs, le véritable gestionnaire de ces sites français demeure l'UICN. Or, la pensée philosophique de l'Union, créée en plein milieu de la période radicale, est demeurée inchangée. Ce radicalisme environnemental étant maintenu sur la scène internationale via le classement des aires protégées, proposé par l'Union au milieu du XX^e siècle, et demeuré inchangé au XXI^e, malgré l'entrée en vigueur du paradigme intégrateur (Depraz, 2008).

Au niveau paradigmatique, la pensée radicale portée par le gestionnaire environnemental des PNG demeurerait foncièrement opposée aux logiques participationnistes de l'écotourisme communautaire. Or, le contexte économique du Gabon justifiait la mise en exploitation de ces sites. Ainsi, tout en excluant la participation communautaire, l'Union ouvrait les parcs aux acteurs politiques. La résultante de ce système a

été d'instaurer un tourisme de nature haut de gamme en lieu et place de l'écotourisme, et la dégradation rurale constatée. L'exclusion culturelle locale est un facteur de sous-développement en écotourisme. Cependant, l'unique facteur endogène ne peut suffire à justifier la situation rurale au Gabon. D'autres facteurs extérieurs aux parcs nationaux invalident le décollage territorial local.

4.2 *Les facteurs exogènes*

4.2.1 *La stratégie politique*

Sans remettre en question des facteurs considérables comme la prématurité du secteur évoquée et l'élitisme économique et structurel au Gabon, à la question de savoir pourquoi instaurer un projet communautaire dans un contexte hostile à sa réalisation, la réponse se traduit en termes de « mensonge ». « La politique mensonge » (Schwartzberg, 1998) n'est plus à démontrer dans un pays tel que le Gabon où l'ensemble des indicateurs sociaux demeure favorable à la « manipulation » : instruction, santé, politique, économie, etc., et où la présidence nationale reste un sujet de contestations. Sur le plan purement touristique, l'écotourisme est ouvertement instauré dans les PNG alors que ce projet n'avait aucune chance de réussite dans la mesure où la présidence nationale entretenait une réalité sous-jacente aux parcs nationaux depuis 1946 : la présence d'un système écologique radical (UICN, WWF, WCS, etc.). Cette radicalité écologique se manifestant en 2015 par l'exception environnementale du projet communautaire. Au niveau politique, ce « mensonge étatique » de 2009 consistait à « légitimer » la candidature de l'actuel président gabonais via « le don » de la forêt aux populations et le « contre-don » de la présidentielle. En effet, l'électorat provincial a toujours constitué la population la plus marginalisée du pays. Or, la cinquantaine d'années au pouvoir d'Omar Bongo n'avait pas épargné la personnalité de l'actuel président. L'usage d'une manœuvre politique à visée présidentielle dans ce contexte hostile se trouvait ainsi justifié. Finalement, cette hypothèse touristique se trouvera justifiée par les manifestations politiques de la présidentielle 2016 qui mettront en évidence ce que j'avais appelé « Le Système Dictatorial des États Modernes ».

4.2.2 *Le Système Dictatorial des États Modernes*

En se référant à l'exemple gabonais, le Système Dictatorial des États Modernes retrace les grandes lignes des politiques étatiques en général et des États dictatoriaux en particulier. De nos jours, dans une quête perpétuelle de pouvoir, les États-nations sont pointés sur leurs politiques générales. Historiquement, ces contestations justifient, pour partie, l'avènement du multipartisme et des groupes d'opposition dans certains pays. Dans les États « démocratiques », ces ramifications politiques paraissent « normales » et constituent un gage de transparence et de partage des pouvoirs. Il s'agit d'alimenter le jeu politique tout en ouvrant la parole au peuple, voire à la majorité de l'électorat. C'est ce modèle que l'on retrouve dans la plupart des pays « nordiques » tels que l'Allemagne ou la France. Dans d'autres États, notamment africains, le mouvement politique cache une tout autre réalité. La démocratie, entendue dans son sens le plus élémentaire comme « le gouvernement du peuple par le peuple » demeure factice, tous les pouvoirs se trouvant concentrés dans les mains d'un seul dirigeant, voire d'une unique famille qui parallèlement prône le pouvoir de la nation et la transparence du système.

Dans ces États « dictatoriaux », la contestation politique et populaire acquiert un sens autre qui est celui de la véritable opposition. Les partis d'opposition, les syndicats, les associations diverses, ainsi que les revendications populaires sortent du seul jeu politique pour s'enraciner dans « la vie sociale », les raisons étant souvent fondées sur des programmes et promesses non tenus. Dans la « politique mensonge », l'essentiel est de remporter des voix et les élections, mais surtout de durer au pouvoir. Afin de parvenir à cet ultime objectif, un jeu déroutant est alors mis en place par les gouvernements, qui consiste à mener sur un même front, deux politiques généralement opposées. L'une, implicite, et une autre de fond. La première est généralement celle de la « propagande », et la seconde celle de la « réalité », dont l'on ne constate l'existence véritable qu'à mi-mandat dans le meilleur des cas, voire en fin de mandat. La conjonction de ces deux politiques parallèles au sein des États donnant naissance aux réalités observables et manifestées sous forme de « promesses non-tenues », telles que dénoncées place du Trocadéro à Paris, entre 2016 et 2017, dans le cadre du Gabon.

En effet, après environ une cinquantaine d'années de présidence dans l'État pétrolier du Gabon, Omar Bongo décédera en 2009, laissant la présidence de la République à son fils Ali Bongo. Or, cette mandature est farouchement contestée par l'opinion publique qui voit en ce nouveau chef d'État une continuité du clan Bongo. Ali Bongo gardera tout de même sa place présidentielle jusqu'en 2016 et les promesses d'un « Gabon

nouveau ». Or, au terme de ce premier mandat, les Gabonais reprochent au président des insatisfactions générales alliant des promesses non tenues dans différents domaines (économiques, sociaux, éducatifs, sanitaires, etc.) à la perpétuation d'un système politique plus que jamais dénié. Le 31 août 2016, ces contestations atteignent le point critique avec la réélection d'Ali Bongo à la tête du Gabon. Plus que jamais déterminée à destituer celui que la population qualifie de « fils illégitime » du Gabon, la « diaspora » de France dont les ramifications s'étendent vers le reste du monde décide de manifester son opposition au régime en tenant des regroupements hebdomadaires place du Trocadéro à Paris. Un mot d'ordre sort de ces manifestations : la démission d'Ali Bongo de la présidence gabonaise. Des mouvements similaires seront menés au Congo Brazzaville en 2016 contre la réélection de Denis Sassou-Nguesso au pouvoir depuis 1997, ou encore en Guinée-Équatoriale en avril de la même année contre la réélection du président Teodoro Obiang Nguema Mbassogho au sommet de l'État depuis 1979. Au total, dans ce contexte gabonais, entre promesses politiques, réalités entretenues et réalisations opérationnelles, on aboutit à un système mensonger qualifié de dictatorial.

CONCLUSION

Les analyses précédentes font valoir que la dégradation territoriale locale dans les PNG est demeurée encouragée par plusieurs facteurs à la fois endogènes et exogènes. Sur le plan interne, l'omniprésence d'un système écologique radical hérité de la période coloniale entrave la réussite de toute initiative autochtone dans ces milieux. Au niveau exogène, d'autres facteurs viennent renforcer le processus, qui relèvent principalement du délaissement étatique des territoires provinciaux, de la redistribution inéquitable des richesses nationales, d'un système politique mensonger et de la marginalisation certaine des secteurs récréatif et culturel. Tout compte fait, le colonialisme écologique en place dans ces milieux naturels depuis le siècle dernier a accéléré le sous-développement socioéconomique de la Lopé et de Minkébé à travers l'instauration d'une gestion exclusive des ressources naturelles et la dévalorisation des apports culturels dans les prestations touristiques.

Sur le plan politique, ce schéma écotouristique témoigne de la domination coloniale dans la gestion des ressources naturelles au Gabon, les parcs nationaux du pays se comportant comme des « États dans la colonie ». Des faits similaires sont rapportés à Madagascar (Sarrasin, 2007) et dans les États du Bassin du Congo (Angoni Avom et Ngo-Samnack, 2012). La considération géopolitique de ces scénarios écologiques révèle la mainmise continue des pouvoirs occidentaux sur les ressources africaines. Système de pillage hérité de l'époque des dominations, soutenu par les politiques installées et marginalisant le développement des territoires étatiques. Tout compte fait, la dégradation des conditions de vie alimente l'opposition politique, fragilise à juste titre la personnalité de l'État et menace la stabilité des démocraties naissantes. Ajoutée aux thèses économiques du Franc colonial (FCFA), cette lecture gabonaise des ressources naturelles alimente la polémique sur la soumission continue des États africains. Les parcs nationaux gabonais appartiennent-ils au Gabon français ou à la France ?

BIBLIOGRAPHIE

- ANGONI AVOM C. T., NGO-SAMNICK E. L. (2012) *Écotourisme dans le bassin du Congo. Quel potentiel pour le développement durable des pays ?* Éditions Universitaires Européennes, 68 p.
- BLANC G. (2020) *L'invention du colonialisme. Pour en finir avec le mythe de l'éden africain*, Paris, Flammarion.
- CHARBONNEAU J. (2008) *Guide d'évaluation des projets écotouristiques dans les pays en développement*. Sherbrooke, Québec, Canada.
- CORNELOUP J., BOURDEAU P., MAO P. (2006) La culture, vecteur de développement des territoires touristiques et sportifs, *Montagnes Méditerranéennes*, n° 22, 7-22.
- DEPRAZ S. (2008) *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux*, Paris, Armand Colin.
- DUDLEY N. (2014) *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*.
- GAGNON C., LAPOINTE D. (2006) Écotourisme et développement durable viable, une dialectique, un cadre interprétatif. in C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Presses de l'Université du Québec, 13-42.
- HÉRITIER S., LASLAZ L. (2008) *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, 312 p.
- LEQUIN M. (2001) *Écotourisme et gouvernance participative*. Presses de l'Université du Québec.
- MBOLOKO E. (2009) *Méditations africaines. Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*. Paris, L'archipel.

- MOULOUNGUI A. (2014) *Gouvernance des ressources forestières au Gabon : acteurs et enjeux*. Thèse, Université d'Orléans, École doctorale science de l'Homme et de la Société, 499p.
- BONGO ONDIMBA A. (2009) *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*.
- RÉPUBLIQUE GABONAISE (2007) Loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux.
- RÉPUBLIQUE GABONAISE (2001) Loi n°016-01 portant code forestier en République gabonaise. Gabon.
- RÉPUBLIQUE GABONAISE (2009) Plan cadre de gestion des parcs nationaux du Gabon. Gabon.
- RODARY E. (2008) Les parcs nationaux africains, une crise durable, in S. Héritier, L. Laslaz (dir.), *Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, 207-226.
- SARRASIN B. (2007) Géopolitique du tourisme à Madagascar : de la protection de l'environnement au développement de l'économie, *Hérodote*, n° 127, 124-150.
- SCHWARTZENBERG R.-G. (1998) *La politique mensonge*, Paris, Odile Jacob, 494 p.
- WILKS C. (1990) *La conservation des écosystèmes forestiers du Gabon, UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni: XIV*.

Sigles et abréviations

- CCGL : comité consultatif de gestion locale. Organe représentatif des communautés rurales dans la gestion des PNG.
- MAB : Man and Biosphère, ou Programme sur l'Homme et la Biosphère.
- OLAM : Olam International est un groupe singapourien tourné vers l'agriculture.
- PNG / PNNG : Parcs Naturels Nationaux du Gabon, ou parcs nationaux du Gabon.
- PSGE : Le PSGE est l'extrait du projet présidentiel de 2009 ; dont l'un des grands points concerne le développement de l'écotourisme dans les PNNG, pour la diversification des ressources nationale et pour le développement écologique et social.
- TRIDOM : interzone, Tri-nationale de Dja-Odzala-Minkebe.
- UICN : l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est une fédération internationale des ONG environnementales ; aujourd'hui tête de référence mondiale en matière environnementale et des espaces naturels protégés.
- WCS : Wild life Conservation Society (Washington)
- WWF : World Wide Fund for Nature (anglais) ou Fonds mondial pour la nature (français).

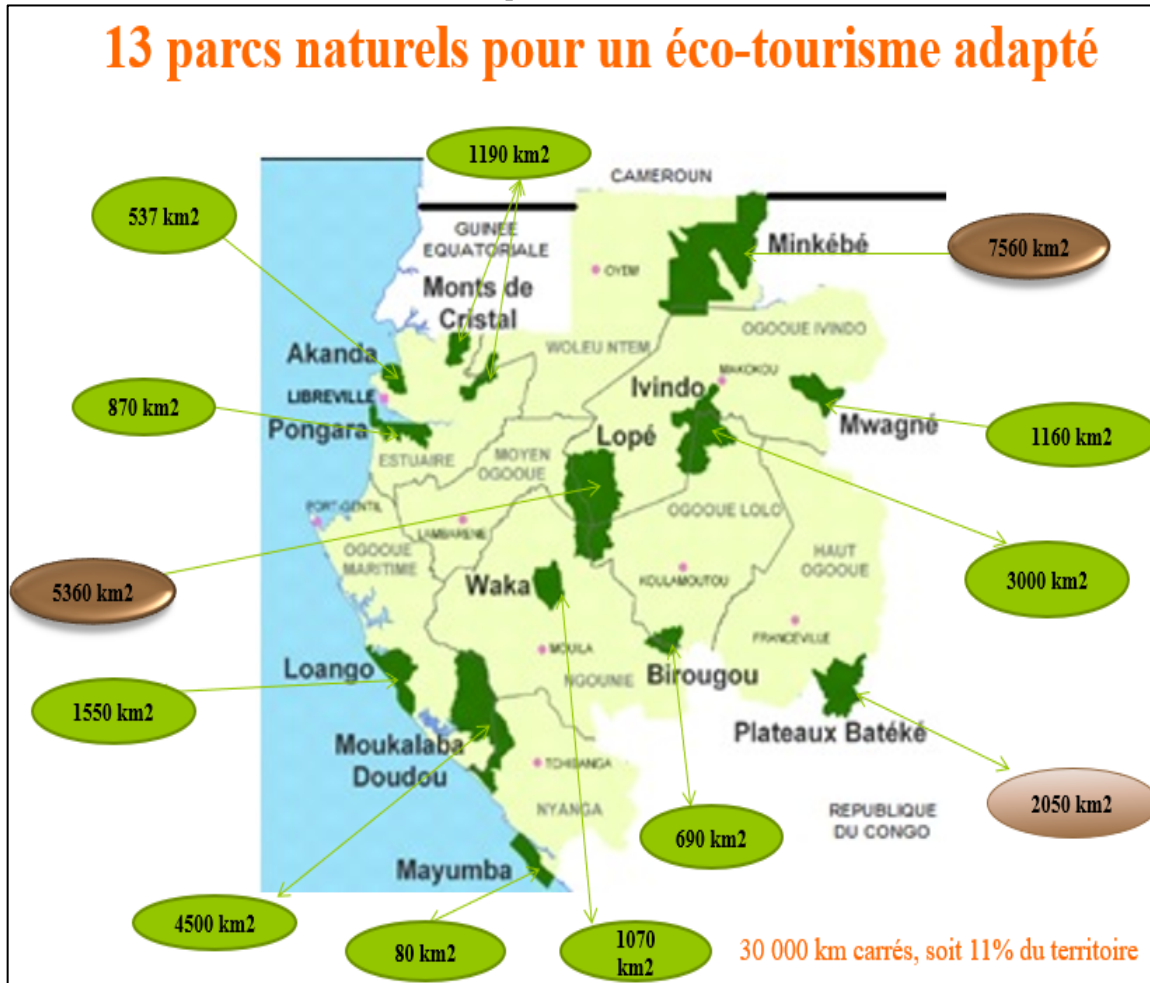
Cartes : Le Gabon et ses parcs nationaux

Carte 1 : Le Gabon



Source : <https://www.google.fr/>, modifiée par S. Baubebet.

Carte 2 : Les parcs nationaux du Gabon



Source : <http://les-grands-singes.eklablog.com>, modifiée par S. Baubebet.